Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

- Débitrice: SAUDAN SAMUEL PLATRERIE-PEINTURE SARL, Le Broccard 22, 1921 MARTIGNY-COMBE
- 2. Délai pour contester l'état de collocation:

20 jours après la publication

3. Délai pour contester l'inventaire:

10 jours après la publication

4. Remarques: Dans le cadre de la liquidation susmentionnée, est également déposée à l'office des faillites de Martigny, dès le 10.04.2015:

La décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en responsabilité contre les fondateurs et les organes de la société au sens de l'art. 782 ss CO.

Un délai de vingt jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :

Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite de renoncer à introduire action en responsabilité selon l'art. 752 ss CO

Ceux qui n'auront pas fait opposition en temps utile seront considérés comme acceptant notre proposition. Il en sera de même de ceux qui ne répondront pas ou qui ne déclareront pas expressément par écrit vouloir s'abstenir de prendre part à la présente votation. Les oppositions devront être faites par écrit. La décision sera prise à la majorité des créanciers. Dans ce même délai péremptoire, chaque créancier, pour son compte, peut demander la cession des droits de la masse à teneur de l'article 260 LP. Cette cession ne sera cependant délivrée qu'à la condition que la majorité des créanciers accepte la proposition de la masse de renoncer à ouvrir action pour son compte.

Les opposants, s'ils sont en majorité, devront naturellement garantir les frais de procès. Ce montant leur sera communiqué ultérieurement, cas échéant.

Office des faillites du district de Martigny David MOULIN, Préposé 1920 Martigny 1

02079657

